



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2008

EF

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS ET PROCURATION :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION
<i>Jean-François ROOST</i>	X			
<i>Nelly FIGUET</i>	X			
<i>Claude ROLLAND</i>	X			
<i>Gilles BELLI</i>	X			
<i>Jacques BONIN</i>	X			
<i>Elise ANDRE</i>	X			
<i>BANDI Pascal</i>	X			
<i>Alain BOURQUARD</i>	X			
<i>Séverine CALABRE</i>	X			
<i>Sylvia COLA</i>	X			
<i>Grégory DIZY</i>	X			
<i>Monique HERBULOT</i>		X		
<i>Jean-Paul LALLOZ</i>	X			
<i>Odile MEYER-ZARAGOZA</i>	X			
<i>Francis MORANDINI</i>	X			

Secrétaire de séance : Jacques BONIN

1 – Révision simplifié du POS

Monsieur le Maire explique que suite à un courrier de la DDEA du 07 avril 2008, il y a lieu de compléter la délibération du 16 février 2008 relative à la révision du POS pour préciser les organismes auprès desquels la présente délibération doit être notifiée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents que, conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération ainsi que celle du 16 février 2008 seront transmises :**

- à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort,
- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Général,
- aux présidents des établissements de coopération intercommunale intéressés (CAB, communautés de communes...),
- au Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains (S.M.T.C.T.B. Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort),
- au Président du Syndicat mixte en charge du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- au Président du Parc Naturel Régional (le cas échéant),
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre de Métiers,
- au Président de la Chambre d'Agriculture.

2 – Approbation du compte administratif 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gilles BELLI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par M. Jean-François ROOST, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

.../...

1. Lui **DONNE acte** de la représentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	1 721 439.00 €	1 213 511.13 €	
Total recettes	1 721 439.00 €	1 880 647.83 €	
Excédent		667 136.70 €	
Déficit			
SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	2 530 540.00 €	1 770 401.68 €	
Total recettes	2 530 540.00 €	1 857 284.44 €	
Excédent		86 882.76 €	
Déficit			
TOTAL GENERAL	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Total dépenses	4 251 979.00 €	2 983 912.81 €	
Total recettes	4 251 979.00 €	3 737 932.27 €	
Excédent de clôture		754 019.46 €	

2. **CONSTATE les identités de valeurs** avec les indications du compte de gestion relative au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.
3. **RECONNAIT la sincérité** des restes à réaliser ;
4. **ARRETE les résultats définitifs** tels que résumés ci-dessus.

3 – Approbation du compte de gestion 2007

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2007,

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2007, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **ADOpte le compte de gestion 2007, compte-tenu que ce dernier n'appelle ni observations, ni réserves.**

4 – Affectation du résultat 2007 - Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent d'exploitation de **754 019,46 €** issu du compte administratif 2007, comme suit :

- excédent antérieur reporté en fonctionnement (article 002) : **667 136,70 €**
- excédent antérieur reporté en investissement (article 001) : **86 882,76 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents **D'ADOPTER cette affectation.**

5 – Vote des taux 2008

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les taux de la taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents **DE FIXER les taux d'imposition comme ci-dessous détaillés :**

. Taxe d'habitation	3.74 %
. Taxe foncière bâti	2.95 %
. Taxe sur le foncier non bâti	17.49 %.

6 – Adoption du budget primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents **DE VALIDER le budget primitif 2008** .:

EN FONCTIONNEMENT

. Dépenses	2 241 362 €
. Recettes.....	2 241 362 €

EN INVESTISSEMENT

. Dépenses	1 179 059 €
. Recette	1 179 059 €.

7– Délégation de passation des marchés à procédure simplifiée

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le nouveau Code des Marchés Publics considère comme marché toute dépense effectuée par la commune, et ce dès le 1^{er} euro.

Les marchés, quels qu'ils soient, doivent être validés par le Conseil Municipal. Cependant, ce dernier peut donner délégation au Maire pour signer directement les marchés dans le cadre des marchés à procédure adaptée, soit les marchés inférieurs à 206 000 € H.T.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que dans le cadre des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22), l'assemblée délibérante donne délégation au Maire pour valider les marchés jusqu'à un certain montant.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents **D'AUTORISER le Maire pour la durée du présent mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et ce jusqu'à la limite de 7 000 € H.T.**

8 – Désignation des représentants de la Commune aux divers syndicats ou organismes :

selon liste jointe en annexe.

9 – Désignation des commissions communales

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer quatre commissions municipales qui seront ouvertes à la population.

- Le Maire est le président de chacune des commissions.
- Les adjoints participent à toutes les commissions.

Commission « AFFAIRES SOCIALES »

Domaines d'intervention : CCAS , affaires scolaires, hygiène, personnel, fêtes & cérémonies, sports.

Ses membres : **Nelly PIGUET (Vice-Présidente), Elise ANDRE, Monique HERBULOT, Séverine CALABRE (Conseils d'écoles), Pascal BANDI (Sports), Alain BOURQUARD, Grégory DIZY (Personnel voirie), Jean-Paul LALLOZ (Ecoles) , Claude ROLLAND.**

Commission « URBANISME-ENVIRONNEMENT »

Domaines d'intervention : Plan Local d'Urbanisme, terrains, forêts, fleurissement, cimetière.

Ses membres : **Claude ROLLAND (Vice-Président), Jean-Paul LALLOZ, Jacques BONIN, Francis MORANDINI, Odile MEYER-ZARAGOZA (Forêts & fleurs), Gilles BELLI, Nelly PIGUET (Fleurissement).**

Commission « TRAVAUX »

Domaines d'intervention : travaux, réseaux, bâtiments, sécurité, Patrimoine

Ses membres: **Gilles BELLI (Vice-Président), Pascal BANDI (Travaux), Alain BOURQUARD, Sylvia COLA, Grégory DIZY (Bâtiments travaux), Jean-Paul LALLOZ (Patrimoine).**

.../...

Domaines d'intervention : Associations, culture, Jeunesse, Communication, jumelage.

Ses membres : **Alain BOURQUARD** (Vice-Président), **Elise ANDRE**, **Monique HERBULOT** (Bulletin Municipal), **Pascal BANDI**, **Nelly PIGUET** (Spectacles), **Jacques BONIN** (Bulletin Municipal), **Séverine CALABRE**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE la création des quatre commissions municipales citées ci-dessus.**

10 – Validation de devis BELLI

Monsieur le Maire explique qu'afin de réaliser les travaux d'aménagement d'une entrée pour la cour de l'école de la Varonne aux abords de l'Espace Gantner, il y a lieu de valider un devis de la Société BELLI de 7 442,92 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents **D'APPROUVER ce devis pour un montant de 7 442,92 € TTC, D'AUTORISER le Maire à signer ce devis, DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget.**

11 – Validation de devis de la SARL METAL COMTOIS

Monsieur le Maire explique qu'afin de réaliser les travaux d'aménagement d'une entrée pour la cour de l'école de la Varonne aux abords de l'Espace Gantner, il y a lieu de valider un devis de la SARL METAL COMTOIS de 2 128,88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents **D'APPROUVER ce devis pour un montant de 2 128,88 € TTC, D'AUTORISER le Maire à signer ce devis, DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget.**

12 – Validation de devis de la Société COMPETENCE GEOTECHNIQUE FRANCHE-COMTE

Monsieur le Maire explique qu'afin de réaliser la deuxième tranche de l'aménagement de l'entrée Sud, et notamment le ponton aux abords de l'étang du Lamponot, il y a lieu de réaliser une étude géotechnique.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de valider un devis de la Société COMPETENCE GEOTECHNIQUE FRANCHE-COMTE de 2 838,34 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents **D'APPROUVER ce devis pour un montant de 2 838,34 € TTC, D'AUTORISER le Maire à signer ce devis, DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget.**

13 – Affermissement de la tranche conditionnelle de l'aménagement de l'entrée Sud

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'affermir une tranche conditionnelle de travaux s'ils souhaitent que l'aménagement de l'entrée Sud soit achevé.

Monsieur le Maire rappelle que cette tranche démarre aux environs du 10 rue de Delle pour se terminer à hauteur du canal.

Monsieur le Maire propose donc d'affermir cette tranche pour un montant de 249 271,96 € TTC dont le titulaire est la Société COLAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents **D'AFFERMIR la tranche conditionnelle de l'aménagement de l'entrée Sud pour un montant de 249 271,96 € TTC, D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire, DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget.**

---oooOooo---